

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

## **Arrêté du 2 octobre 2020 portant maintien en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ2026196A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 16 mai 2019 ;

Vu l'avenant n° 1 en date du 29 juin 2020,

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Emmanuel Gaudry (NIGEND : 170711 - NLS : 8025569 - NID : 9237020689) est maintenu en situation d'affectation temporaire, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 inclus, en qualité de chargé de mission appui technique face aux risques de fraudes au sein de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), à Montrouge (92).

### Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 15, rue Louis Lejeune, 92541 Montrouge Cedex. Pendant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, il est administré par le bureau des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Le Blanc (36). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

### Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*  
A. DE OLIVEIRA